

COMMUNE DE DOIZIEUX**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL****MERCREDI 27 MAI 2026 A 18 h 30**

Le VINGT SEPT MAI DEUX MILLE VINGT SIX, à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de DOIZIEUX, se sont réunis, en mairie de Doizieux, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux article L.2121-10, L.2121-11 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Avis de la présente réunion a été affiché le jour même de la convocation au panneau officiel de la Mairie.

Etaient présents : MM. ALBERT, PERENNEZ, CLERJON, CHOMIER, CROZET, BERLIER, BERNE, CHANAL, ESPINHA, GACON, JACQUIN, MICOL, MONTOU, ORIOL.

Absents excusés : Mme LOIR (pouvoir à Mme PERENNEZ).

Soit QUATORZE membres présents, QUINZE votants sur QUINZE en exercice.

M. Stéphan MONTOU a été élu secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 20 avril 2026
- THEATRE – Lot n°2 – Maçonnerie – Approbation Avenant n°2
- Saint Etienne Métropole – Fonds de concours voirie
- SIPG – Désignation des délégués titulaires et suppléants au sein des différentes commissions
- SEM – Désignation du représentant au comité de rivière
- Décision Modificative n°2 – Augmentation de crédit
- Loire Habitat – Vidéosurveillance - Convention pose Equipement sur façade privée
- Cabinet vétérinaire de Saint Paul en Jarez – Convention
- Aménagement autour du barrage – Approbation des travaux et demande de subvention Leader
- Création d'un poste d'adjoint territorial d'animation principal de 1^{ère} classe (20.833/35 h) et suppression d'un poste d'adjoint territorial d'animation principal de 2^{ème} classe (20.833/35 h)
- Motion SIEL – Projet de transfert de compétence vers le Département
- Questions diverses

Délibération n° 01-05-2026 examinée le 27/05/2026 – Théâtre – Lot n°2 – Démolition – Gros Œuvre – Flocage - Façades – Approuvée à l'unanimité.

Délibération n° 02-05-2026 examinée le 27/05/2026 – Saint Etienne Métropole – Fonds de concours voirie Année 2026 – Approuvée à l'unanimité.

Délibération n° 03-05-2026 examinée le 27/05/2026 – SIPG – Désignation des représentants aux commissions – Approuvée à l'unanimité.

Délibération n° 04-05-2026 examinée le 27/05/2026 – Saint Etienne Métropole – Désignation d'un représentant au comité Rivière – Approuvée à l'unanimité.

Délibération n° 05-05-2026 examinée le 27/05/2026 – Décision modificative n°2 – Augmentation de crédits – Approuvée à l'unanimité.

Délibération n° 06-05-2026 examinée le 27/05/2026 – Deux Fleuves Loire Habitat – vidéosurveillance – Convention de pose d'équipements en façade privée – Approuvée à l'unanimité.

Délibération n° 07-05-2026 examinée le 27/05/2026 – Cabinet Vétérinaire du Vallon – Approbation convention – Approuvée à l'unanimité.

Délibération n° 08-05-2026 examinée le 27/05/2026 – Travaux barrage ex-usine – Extension de l'aménagement en platelage bois et enrochement – Approbation devis et demande de subvention – Approuvée à l'unanimité.

Délibération n° 09-05-2026 examinée le 27/05/2026 – Création d'un poste d'adjoint territorial d'animation principal de 1^{ère} classe à temps non complet (20.833 h) et suppression d'un poste d'adjoint territorial d'animation principal de 2^{ème} classe à temps non complet (20.833 h) – Approuvée à l'unanimité.

Délibération n° 10-05-2026 examinée le 27/05/2026 – SIEL – Motion de soutien à la FNCCR pour réaffirmer la nécessité de maintenir l'organisation des services publics de réseaux à l'échelon territorial le plus pertinent en termes d'efficacité, de proximité et de solidarité – Approuvée à l'unanimité.

Le procès-verbal de la séance du 20 avril 2026 a été adressé à tous les membres du conseil municipal. Aucune observation n'ayant été formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

En début de séance, Monsieur le Maire présente Gloria et Léopold, 2 architectes présents cette semaine sur la commune de Doizieux. La Maison Ligérienne de l'Architecture et des Territoires a choisi Gloria et Léopold pour mener une action à des fins culturelles et pédagogiques en faveur des habitants et des usagers de Doizieux. Les architectes seront présents pendant 5 semaines sur la commune, entre fin mai et mi-octobre 2026

THEATRE – Lot n°2 – Démolition – Gros Œuvre – Flocage – Façades – Avenant n°2

Vu la démolition des anciens escaliers d'accès au théâtre ainsi que du mur en pierre sous la passerelle, il est nécessaire de prévoir la réfection de ces deux portions de mur en pierre de pays. L'entreprise Rivory, titulaire du marché – Lot n°2, a établi un devis qui s'élève à 13 670 € HT soit 16 404 € TTC.

Un avenant n°2 a été établi afin d'inclure ces travaux dans le marché.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'avenant n°2 et autorise Mr le Maire à le signer.

Saint Etienne Métropole – Fonds de concours voirie Année 2026

Vu les travaux de voirie sur la commune pour l'année 2026, l'enveloppe annuelle n'est pas suffisante pour financer le programme de travaux. Il est donc nécessaire d'établir un fonds de concours d'un montant de 25 000 €.

Les travaux concernés sont la réfection de la voirie Rue de la Tour et la réfection du mur de soutènement à Grosmont.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le fonds de concours pour un montant de 25 000 € et dit que ce dernier sera amorti sur une durée de 5 ans.

SIPG – Désignation des représentants des communes

Suite à la mise en place de tous les conseils municipaux et à l'élection du président du SIPG, il est nécessaire de désigner un membre titulaire et un membre suppléant pour représenter la commune dans les différentes commissions au sein du SIPG.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, désigne :

Commission sociale : Membre titulaire : Marion PERENNEZ
Membre suppléant : Alexandra CHANAL

Commission culture : Membre titulaire : Emmanuel CROZET
Membre suppléant : Marion PERENNEZ

Saint Etienne Métropole – Désignation d'un représentant au comité Rivière

Par arrêté préfectoral DT-20-0015 du 31 janvier 2020, le maire ou son représentant est membre de droit de la commission. SEM demande de désigner, en plus du maire un représentant. Mr Mikaël CLERJON est désigné pour représenter la commune.

Décision modificative n°2 – Augmentation de crédits

Lors du vote du budget primitif 2026, les travaux d'installation du système de télégestion du plancher de l'école, ainsi que l'amortissement du fonds de concours voirie 2026 n'étaient pas prévus. Le conseil municipal, à l'unanimité approuve l'augmentation des crédits comme suit :

- Cpte 28041512 (chapitre 040)
Amortissement subv -Bâtiments et Installations + 2 410 €
- Cpte 681 (chapitre 042)
Dot aux amortissements + 2 410 €
- Cpte 231 (chapitre 23)
Immobilisations corporelles en cours) + 2 410 €
- Compte 741121 (chapitre 74)
Dotation Solidarité Rurale + 2 410 €

Deux Fleuves Loire Habitat – Vidéosurveillance – Convention de pose d'équipements en façade privée

Afin de finaliser le dossier administratif de la vidéosurveillance dans le village de Doizieux, il est nécessaire d'établir une convention de pose d'équipements en façade privée pour le bâtiment sis au 62 Route Neuve, sur lequel seront posées deux caméras.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la convention avec Deux Fleuves Loire Habitat et autorise Mr le Maire à la signer.

Cabinet Vétérinaire du Vallon – Approbation convention

La compétence « animaux errants » est détenue par le Maire de la commune, seul lui, avec les services de la Police Municipale, est compétent pour capturer des animaux errants sur le territoire de la commune. Il appartient à Mr le Maire de disposer d'une fourrière homologuée pour héberger les animaux sains et les rendre à leur propriétaire le cas échéant. Pour ce qui concerne les animaux errants blessés, la commune doit établir une convention avec un cabinet vétérinaire.

Le Cabinet vétérinaire du Vallon sis à Saint Paul en Jarez – 465 Rue de la Merlanchonnière a proposé une convention avec la mairie.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la convention et autorise Mr le Maire à la signer.

Travaux au barrage ex-usine – Extension de l'aménagement en platelage bois et enrochement – Approbation devis et demande de subvention

La commune souhaite faire une extension du platelage bois et la création d'un enrochement afin de poursuivre l'embellissement de cet espace. L'entreprise Au Carré Vert Paysage sis à Roche la Molière nous a présenté un devis d'un montant de 67 100 € HT et l'entreprise Landy sis à Saint Paul en Jarez, nous a présenté un devis d'un montant de 19 524.95 € HT pour la partie enrochement.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les devis et autorise Mr le Maire à solliciter une subvention programme Leader 2023 – 2027.

Création d'un poste d'adjoint territorial d'animation principal de 1^{ère} classe à temps non complet et suppression d'un poste d'adjoint territorial d'animation principal de 2^{ème} classe à temps non complet

Vu le tableau d'avancement de grade de l'année 2026 proposé par le CDG42, le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la création du poste d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe et la suppression du poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe.

SIEL – motion de soutien à la FNCCR pour réaffirmer la nécessité de maintenir l'organisation des services publics de réseaux à l'échelon territorial le plus pertinent en termes d'efficacité, de proximité et de solidarité

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la motion, à savoir :

- Renoncer au projet de faire du département de la Loire le chef de file des réseaux de proximité.

- Maintenir les compétences en conformité avec l'esprit du nouvel acte de décentralisation qui ne doit pas remettre en cause une organisation et une ingénierie qui fonctionnent bien et qui ont fait la preuve de leur efficacité
- Ne pas obérer les moyens d'action des syndicats spécialisés et notamment les recettes perçues au titre de leurs compétences. Une dilution de leurs moyens au bénéfice d'autres actions étrangères aux missions exercées par ces syndicats serait consternante et contreproductive car elle freinerait les investissements sur les réseaux et sur les actions de transition énergétique et écologique, contrairement aux engagements et aux objectifs fixés par le Gouvernement.

Questions diverses

- Monsieur le Maire demande un moment de recueillement suite au décès de Myvon Rivollier et au papa d'Emie Chomier.
- Monsieur le Maire donne lecture du courrier de remerciements de l'association Loisirs Amitiés concernant le versement de la subvention annuelle.
- Suite à la réception d'un mail de l'association Stop Ambroisie, Monsieur le Maire demande la nomination de 2 référents. Mr Mikaël Clerjon et Mr Pascal Oriol se proposent pour représenter la commune.
- Monsieur le Maire fixe la rencontre d'ouverture de mandat le vendredi 13 novembre à 18h30 à la salle polyvalente.
- Monsieur le Maire informe que le projet des logements sur le terrain du jardin partagé va débiter début juillet. Afin que les travaux se déroulent dans de bonnes conditions, nous sommes contraints de condamner temporairement les places de parking en épi le long de la Rue du Père Dumas.
- Monsieur le Maire fait part aux membres présents qu'une étude devra être lancée pour l'aménagement du terrain que l'on va acquérir de Mr FARA pour des places de parking et local à poubelles.
- Monsieur le Maire informe que le bâtiment « Domaine de la Tour » a obtenu son permis de construire, 18 logements devraient voir le jour.
- Monsieur le Maire fait savoir que 2 artisans vont s'installer dans l'atelier d'artisanat qui était libre, il s'agit d'un sculpteur et d'un plasticien.
- Monsieur le Maire informe que les panneaux réalisés par les services civiques (Justine et Irina) ont été vérifiés et seront prochainement en cours de fabrication. Ces derniers seront posés par les services techniques.
- Monsieur le Maire informe que le bail emphytéotique entre la commune et deux fleuves loire habitat avait été signé pour une durée de 45 ans soit jusqu'au 30 /06 /2032.
- Monsieur le Maire annonce que nous avons reçu 6 candidatures de jeunes de 16 ans révolus habitant la commune. Une réunion est fixée le samedi 6 juin à 11 heure en mairie afin de les rencontrer et de planifier leur semaine de travail.
- Monsieur le Maire demande aux élus de faire la distribution du livret « rendez-vous de mon parc »
- Monsieur le Maire informe qu'une réunion est programmée le mercredi 10 juin à 18 heures en mairie avec les membres de l'association du bâtiment de l'ancienne école privée de Saint-Just
- Monsieur le Maire fait part des courriers de mise en demeure et ensuite assignation au tribunal par Me Bracq du restaurant O Mon Pila et de Mme Angenieux Cassandra concernant les impayés de ses locations.
- Une élue informe que la visite concernant le label villes et villages fleuries a été fixée le 7 juillet 2026. Prévoir de faire passer les emplois jeunes d'été pour nettoyer le village.
- Une élue informe que la commission sociale se réunira le mercredi 24 juin à 18 h en mairie.
- Une élue informe que l'association « la 4L des Crêts » souhaite organiser un vide grenier. Nous allons les mettre en relation avec le comité des fêtes.
- Un élu fait le compte rendu du chantier du théâtre et annonce un retard d'environ 2 mois par rapport au planning.
- Un élu fait part des travaux des services techniques, réalisés ces dernières semaines, à savoir, campagne de goudron, le début du fauchage des talus, et nettoyage en urgence du stade de foot avec l'agent des services techniques de La Terrasse sur Dorlay.
- Un élu demande si la mairie ne peut pas agir par rapport au mur en arrêt de construction, depuis plusieurs mois, vers la montée de la Pichelière et qui obstrue le chemin rural.
- Un élu demande s'il serait possible d'élaguer des arbres le long d'un chemin rural à La Bredouze.

- Une élue informe qu'un mur de soutènement du chemin rural au lieu-dit Frachure est en très mauvais état. Il faut demander des devis afin de remettre ce dernier en état.
- Un élu nous fait part d'un problème de chien en liberté dans le village de Saint-Just. La mairie va prendre contact avec son propriétaire.
- Une élue demande si les sièges du futur théâtre seront amovibles. Non ces derniers ne sont pas amovibles, et le marché a été lancé et attribué. Pour la sécurité, les sièges doivent être fixes.
- Une élue informe qu'elle va prendre contact avec le Parc Naturel Régional du Pilat par rapport à l'accueil de camps de scouts.
- Une élue fait part de l'assemblée générale des Nouveaux Ateliers du Dorlay le 11 juin à 18h30 dans l'ancienne école privée de Saint-Just.
- Une élue demande s'il y aura des places de stationnement autour du théâtre car problème de stationnement lors de cérémonies religieuses. Mr le Maire indique qu'il y aura une place de stationnement PMR autour du théâtre.
- Un élu a eu un contact avec une artiste qui cherche un terrain pour son spectacle. Sa représentation pourrait avoir lieu au mois d'août. Après réflexion, difficile de trouver un terrain à faucher au mois d'août sur Doizieux.
- Une élue fait le compte rendu de la réunion sur le loup en présence de la DDT, FDSEA, la Chambre d'agriculture et les agriculteurs des alentours.
- Un élu informe que le bulletin municipal prend forme, une réunion est prévue avec la graphiste le 2 juin. Nous espérons être prêts pour faire la distribution autour de mi-juillet.
- Un élu informe que la fête de la musique aura lieu le dimanche 21 juin à partir de 17 heures sur le parking de la salle polyvalente. La 1^{ère} partie c'est Henri Peillon et ses musiciens et vers 19h30 c'est Afrotronic, collectif intergénérationnel.
- Une élue informe qu'une rencontre est prévue le 2 juin à 16h45 avec la responsable du conseil municipal des enfants de Saint Paul en Jarez
- Une élue informe que les agents d'animation n'ont pas trouvé de bénévoles pour nettoyer et labourer le jardin du périscolaire. Après discussion, un nouvel appel va être lancé par l'intermédiaire de l'association des parents d'élèves.
- Une élue informe qu'il y a l'assemblée générale de l'UFCV le 4 juin à 18h30 à La Fouillouse.
- Une élue demande si quelqu'un peut représenter la mairie lors de l'inauguration de l'école et du périscolaire de Fontanès le 26 juin à 17h30. M. le Maire sera présent.
- Une élue informe qu'il existe une application intitulée délibia dédiée à l'intelligence artificielle pour les collectivités territoriales. A voir le coût pour la commune.
- Une élue fait savoir que l'AFR est tenue de faire un document unique par rapport à la sécurité des agents et des utilisateurs de la structure. Mme Chanal propose son aide à la présidente de l'AFR.
- Monsieur le Maire propose aux membres présents que le prochain conseil municipal aura lieu le mercredi 1^{er} juillet 2026 à 18h30.

La séance est levée à 22 h 45.

Monsieur le Maire,
Hans ALBERT,




Le secrétaire de séance,
Stéphane MONTOU,



Publié le : 2 juillet 2026
Auteur de l'acte : Hans ALBERT
Qualité de l'auteur : Monsieur le Maire